Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/11/2025 - 41567 - 2023 B 03339 - 953 486 396 - ABD vtc 31

SAS ABD VTC 31
8 ALLEE DU RHUYS 31770 COLOMIERS
SIREN : 953 486 396 RCS TOULOUSE

BILAN AU 31/12/2024

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Créances autres *(3)*	307		307
Disponibilités	9 780		9 780
TOTAL II	10 087		10 087
TOTAL GENERAL (I + II)	10 087		10 087

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	100
Résultat de l'exercice	2 078
TOTAL I	2 178
3 - Dettes *(4)*	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	3 632
Comptes courants d'associés	4 277
TOTAL III	7 909
TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 087

"Certifie conforme à l'original"

SAS ABD VTC 31
8 ALLEE DU RHUYS 31770 COLOMIERS
SIREN : 953 486 396 RCS TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT DU 16/06/2023 AU 31/12/2024

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	57 808
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	**57 808**

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements *(y compris droits de douane)*		34
Autres charges externes		55 202
	Total des charges d'exploitation (II)	**55 236**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		2 572
Produits et charges divers	Charges financières (V)	2
	Charges exceptionnelles (VI)	125
	Impôts sur les bénéfices (VII)	367
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		2 078

"Certifie conforme à l'original"

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05/05/2025

SASU ABD VTC 31
Capital : 100 euros.
8 allée du rhuys 31770 COLOMIERS
RCS TOULOUSE 953 486 396

Le 05/05/2025 à 16 heures, au siège de la société,

La soussignée :

- Monsieur ABDENEBI Aymen, domicilié au 8 allée du rhuys 31770 COLOMIERS, né le 27 juillet 1995 à TOULOUSE,

Associé unique et Président de la société Monsieur ABDENEBI Aymen a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024.

Il a pris les décisions suivantes

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 qui se traduit par un bénéfice de 2 078 euros

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- au poste reserve légale pour 10 euros
- au poste report à nouveau pour 2 068 euros

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions

Fait à TOULOUSE
Le 05-05-2025

Monsieur ABDENEBI Aymen



"Certifie conforme à l'original"